

Francophonie, diversité musicale et quotas radiophoniques : poursuite des travaux au ministère

Les quotas défendent les artistes francophones et favorisent la diversité musicale. Nous y sommes tous profondément attachés et ils sont l'un des dispositifs essentiels de l'exception culturelle. Il faut agir sur l'offre pour agir sur la demande, et non l'inverse.

De nouvelles dispositions concernant les quotas radiophoniques de chansons francophones ont été adoptées à l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la création, l'architecture et le patrimoine (LCAP), afin de les renforcer en favorisant une plus grande diversité des titres diffusés.

La ministre de la culture et de la communication, Audrey Azoulay, entend les interrogations exprimées par une partie de la filière musicale sur le mécanisme particulier de modulation pour certaines radios prenant des engagements supplémentaires de diversité.

Elle a souhaité que l'ensemble des parties prenantes soit rapidement reçu au ministère afin qu'un travail de finalisation du texte soit engagé dans la perspective de la seconde lecture au Sénat, prévue dans la seconde quinzaine du mois de mai.

L'objectif est de renforcer le régime de quotas francophones en les rendant effectifs et contrôlés, de garantir plus de diversité des titres diffusés et de faire toute leur place aux jeunes talents et aux nouvelles productions.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 80 20
service-presse@culture.gouv.fr